



## FONDS TRANSMISSION & FRATERNITÉ

Fonds de dotation déclaré à la préfecture de Paris sous le n°292 le 25 octobre 2011  
et publié au Journal officiel du 19 novembre 2011

### CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 11 JUIN 2024

#### Compte-rendu

#### Participaient à la réunion :

Les administrateurs du Fonds :

- Francis Bercovici, Trésorier,
- Nathalie Blum, Présidente,
- Martine Calvo, Administratrice
- Sylvie Guichard, Administratrice,
- Caroline Marchi, Secrétaire Générale,
- Frédéric Pascal, Administrateur.

Assistaient en outre :

- Catherine Bourmault, (retraîtée, membre du Comité personnes âgées de la Fondation de France, anciennement directrice d'EPHAD public, directrice de Centre Hospitalier de proximité, Évaluatrice externe, Consultante) est nommé Conseillère à compter de cette date.
- Anne Dehaeze, Conseillère,
- Laurence Delmotte, Secrétaire générale honoraire,
- Mr Jégard, Commissaire aux comptes,
- Isabelle Richez, Membre du Comité d'investissement,
- Martine Roth, représentant le CA des petits frères des Pauvres,
- Sophie Rougnon, Membre du Comité d'investissement,

#### Sont excusés :

- Christian Alibay, Trésorier honoraire.
- Véronique Desnoyers, Directeur du Développement des Ressources (Petits Frères des Pauvres),
- Estelle Reimann, Directeur des legs et de l'immobilier (Petits Frères des Pauvres).

La prochaine réunion du CA aura lieu

**Le 15 octobre 2024, à partir de 10H30 heures,**  
**Chez les PFP: 19 Cité Voltaire - 75011 Paris**

#### 1. Date des deux prochains conseils

---

Les prochains Conseils auront lieu :

- le 15 octobre 2024 à 10H30 (invitation de la Directrice de la fondation PFP et du Vice-Président).
- et 10 décembre à 10H30.

## **2. Approbation du PV de notre dernier CA**

---

Le CR du CA du 12 mars 2024 est approuvé à l'**unanimité**.

## **3. Point sur les éventuels fonds reçus (réserves dédiées ou non)**

---

Deux legs nous ont été transférés par l'association Petits Frères des Pauvres :

- Le Legs Duval pour un montant de 26 888,30 € sans charge particulière,
- Le Legs Sanchez pour un montant de 154 370,93 € sans charge particulière.

## **4. Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels 2023**

---

Monsieur Jégard, Commissaire aux Comptes, fait état de son rapport sur les comptes 2023 du Fonds Transmission et Fraternité.

En préalable, il nous informe que le contrôle des fonds de dotation par les services de l'Etat s'est accentué et nous informe également de dispositions prises par l'Union Européenne sur la corruption, le blanchiment... qui vont s'appliquer en France : la notion de « bénéficiaires effectifs » va concerner les associations et les fondations et les fonds de dotation.

Puis, il détaille la méthode, les points d'audit et les procédures et conclut : « En exécution de la mission qui nous a été confiée par le conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du fonds de dotation Transmission et Fraternité relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds de dotation à la fin de cet exercice. »

## **5. Arrêté des comptes 2023**

---

**Les comptes 2023 ont été arrêtés lors du dernier Conseil sous réserve de la certification du Commissaire aux Comptes.**

**Suite au rapport du Commissaire aux comptes, ils sont définitivement approuvés.**

Francis concluait sa présentation de la façon suivante : « La situation du fonds de dotation au 31 décembre 2023 reste satisfaisante et permet de poursuivre la mission du Fonds qui est d'accorder des aides financières aux associations qui en font la demande et qui entrent dans les critères d'attribution tels que définis dans la convention entre le fonds de dotation et l'association des Petits Frères des Pauvres ».

## **6. Nomination des membres du Comité d'Investissement et rapport**

---

Lors du précédent Conseil, il a été décidé de confier à Nathalie Blum, la Présidente, la recherche d'un ou de deux membres du Comité d'investissement, selon la décision de

Damien Duval de poursuivre son action ou non au sein du Comité. Damien Duval a annoncé sa démission.

**Sont nommées membres du Comité d'investissement :**

- Isabelle Richez, retraitée, anciennement direction des risques Crédit Agricole, bénévole et membre du Bureau de la Croix Rouge en action sociale.
- Sophie Rougnon, ancienne DAF Société Saint Vincent de Paul, puis Fondation APHP, aujourd'hui consultante et des activités bénévoles.

Isabelle et Sophie ont travaillé avec Francis sur les investissements et leur historique pour nous présenter leur rapport.

**Rapport du Comité d'investissement (in extenso)**

**Position à fin avril 2024**

		Total
PLACEMENTS		1 100 000,00
	CAT 02/07/2024 3,42%	400 000,00
	CAT 14/05/2025 3,1%	300 000,00
	Titre de créance via un contrat de capitalisation	400 000,00
LIQUIDITES		129 405,50
	Compte courant	129 405,50
LIVRETS		6 205,74
	LIVRET INSTITUTIONNEL 0,9%	1 562,57
	LIVRET AGIR 1,2%	2 870,92
	LIVRET ASSOCIATION 0,6%M	1 772,25
Total général		1 235 611,24

*Le fonds de dotation Transmission et Fraternité disposait donc au 30/05/2024 d'une trésorerie et de placements représentant un encours total de 1 235 611 Euros.*

**4.1. Faits marquants 2023 :**

*En 2023, des changements majeurs au sein du conseil d'administration, notamment au niveau de la présidence et du trésorier, ont entraîné des modifications des signatures requises auprès des organismes financiers. Cette procédure a pris beaucoup de temps et a eu comme conséquence d'empêcher le conseil d'arbitrer efficacement ses placements.*

**4.2. Arbitrage court terme 2024 :**

*Dès que le fonds de dotation Transmission et Fraternité a pu à nouveau accéder aux comptes (avril 2024), le fonds Nortia (600k) n'étant plus investi dans un support à rendement) a fait l'objet d'une opération de rapatriement vers le crédit Coopératif. Les fonds ont alors été réaffectés immédiatement en compte à terme, répartis en compartiments de 100k afin de permettre des débloquages plus flexibles. Le fonds de dotation Transmission et Fraternité a également choisi une stratégie diversifiée : une partie des fonds a été placée sur une durée de 3 mois, offrant un taux de rendement d'environ 3,42%, tandis que d'autres ont été positionnés sur une période de 12 mois, garantissant ainsi au fonds de dotation Transmission et Fraternité un rendement à taux fixe de 3.1% avant de se positionner éventuellement vers d'autres supports*

*d'investissement. Tous ces comptes courants sont libérables à tout moment avec un délai de prévenance de 30 jours.*

*Notre arbitrage a aussi pris en compte de maintenir de façon permanente sur le compte courant en banque un encours d'environ 150k euros afin de couvrir nos engagements pour lesquels nous manquons de visibilité à 6 mois, notamment en ce qui concerne les périodes de décaissement et d'encaissements prévus.*

*Nous nous interrogeons enfin sur le fond investi en obligations UNEP.*

#### **4.3. Contexte d'évolution des taux d'intérêt :**

##### *4.3.1. Contexte (synthèse) :*

*Les taux d'intérêt réels ont rapidement augmenté en 2022, sous l'effet du resserrement de la politique monétaire en riposte à l'accélération de l'inflation principalement due à l'invasion russe de l'Ukraine et ses conséquences sur le prix de l'énergie.*

*Lorsque l'inflation sera maîtrisée, on peut s'attendre à ce que les banques centrales des pays avancés assouplissent leur politique monétaire et ramènent les taux d'intérêt réels vers les niveaux antérieurs à la pandémie et à la guerre en Ukraine.*

*La BCE a d'ailleurs enchaîné trois pauses consécutives concernant la variation de son principal taux d'intérêt, actuellement à un niveau record de 4%. Ces pauses sont justifiées par le ralentissement de l'inflation qui se dirige progressivement vers l'objectif de 2%, synonyme de stabilité des prix. De 10% en 2022, la hausse des prix a nettement ralenti depuis et se situait en décembre 2023 aux alentours de 2,9%. "Nous sommes sur une tendance désinflationniste, cela ne fait aucun doute", a estimé Christine Lagarde, et devrait selon François Villeroy de Galhau, Gouverneur de la Banque de France, revenir à 2% au plus tard l'an prochain (déclaration de début d'année).*

*La pression est d'autant plus forte sur la BCE que l'économie européenne a échappé de peu à la récession et affiche une maigre croissance de 0,5% sur l'ensemble de 2023. Parmi les raisons mises en avant par les analystes, les taux d'intérêt élevés imposés par la BCE ont comme impact la contraction du crédit et donc de l'investissement et la consommation des entreprises comme des ménages, combinés à une baisse des exportations qui pâtissent du ralentissement de la demande mondiale.*

*Les investisseurs misent donc sur une baisse des taux à partir de juin. Toutefois, il nous semble important de modérer ces signes qui ne prennent pas en compte :*

- Le fait que les dirigeants sont aux prises avec la question importante de savoir si ce bond est passager ou reflète partiellement des facteurs structurels.*
- Le contexte géopolitique incertain (guerre, Golfe d'Aden) qui pourrait avoir de nouveaux des impacts importants sur l'évolution de l'inflation.*
- Enfin, le contexte politique français actuel peut avoir des impacts importants sur la situation des investissements.*

##### *4.3.2. Impact sur les placements en Obligations :*

*Quand une obligation est à taux fixe, les coupons versés sont constants mais sa valeur varie en fonction de l'évolution des taux d'intérêt. En effet, quand les taux d'intérêt montent, de nouvelles obligations sont émises avec des coupons supérieurs à ceux des anciennes. La valeur de ces dernières se met donc à baisser puisque les investisseurs les vendent pour acheter celles qui rapportent plus. Inversement, quand les taux d'intérêt baissent, le prix des obligations à taux fixe déjà en circulation monte.*

#### 4.3.3. Conclusion :

*Dans un contexte de baisse de taux d'intérêt, il semble donc pertinent d'envisager des placements en obligations.*

#### 4.4. Proposition d'orientation 2024 :

*Les liquidités, pour un montant de 600K€, pourraient être placés en compte à terme avec des échéances compatibles avec les versements prévus dans les 12 à 24 mois. Le contrat de capitalisation, d'un montant de 400K€, est placé à 100% en « K TAUX FIXE SEPTEMBRE 2023 ». Ce titre de créance complexe a un rendement fixe et prédéterminé de 5% multiplié par le nombre d'années écoulées (depuis le 29 09 2023) à l'échéance ou en cas de remboursement anticipé uniquement au gré de l'Émetteur. La totalité des intérêts seront versés dans 10 ans ou dans le cas d'un remboursement anticipé.*

*Hormis le besoin de rendre la trésorerie plus liquide, il semble intéressant de conserver ce placement sûr et sans risque, compte tenu des prévisions de baisse des taux et dans un contexte géopolitique instable, des échéances électorales ou de renouvellement de mandats (BCE, UE) incertains.*

Suite à cet exposé, le Commissaire aux Comptes attire l'attention sur les risques des produits structurés dans la mesure où il est difficile d'évaluer les indices construits par les banques. C'est également la position du Comité d'investissement

Pour faire des propositions de placements appropriés, le Comité d'investissement propose de faire une étude de la trésorerie afin de la « découper » en court, moyen et long terme.

**Le conseil décide concernant les 400 K€ de titres de créances via un contrat de capitalisation de sortir du produit, du contrat et du conseiller en gestion de patrimoine sous réserve qu'il n'y ait pas de difficultés financières particulières.**

Nathalie Blum félicite le Comité et le Trésorier pour le travail réalisé particulièrement fouillé et intéressant.

## 7. État de la trésorerie

---

Se reporter au tableau ci-dessus dans le point précédent de l'ordre du jour.

## 8. Montant des soldes à verser

---

Le montant des soldes à verser est de 95 000 € sur les engagements pris précédemment.

## 9. Examen des dossiers

---

- **2024/005 – Bagage'Rue**

(Sylvie)

**Accord** : 12 000 € pour le fonctionnement 2024 en 1 échéance après réception de la convention signée.

Compte-rendu d'utilisation des fonds à nous adresser avant le 1<sup>o</sup> juillet 2025.

- **2024/007 – Observatoire international des prisons (OIP)**

(Martine)

**Accord** : 20 000 € pour le guide du prisonnier (pour les personnes âgées) pour le fonctionnement (11 000 €) et les investissements (9 000 €) en 2 échéances.

Échéance 1 : 10 000 € après réception de la convention signée.

Échéance 2 : 10 000 € lors de la finalisation et la relecture du guide et l'envoi d'un PDF du guide validé par le comité de lecture et prêt à l'impression.

Compte-rendu d'utilisation des fonds à nous adresser avant le 1<sup>o</sup> janvier 2025 après la publication.

- **2024/008 – Créa'So**

(Anne)

**Accord** : 15 000 € pour le fonctionnement 2024 en 1 échéance, après réception de la convention signée.

Compte-rendu d'utilisation des fonds à nous adresser avant le 1<sup>o</sup> avril 2025.

- **2024/010 – Relais Ozanam**

(Sylvie)

**Accord** : 30 000 € pour le fonctionnement 2024 de la plateforme ViP en 1 échéance après réception de la convention signée.

Compte-rendu d'utilisation des fonds à nous adresser avant le 1<sup>er</sup> avril 2025.

- **2024/012 – Resonensemble**

(Frédéric)

**Accord** : 5 000 € pour le fonctionnement 2024 et les investissements en 1 échéance après réception de la convention signée.

Compte-rendu d'utilisation des fonds à nous adresser avant le 1<sup>er</sup> avril 2025.

- **2024/013 – Vivre aux éclats**

(Anne)

**Accord** : 15 000 € pour le fonctionnement 2024 en 1 échéance après réception de la convention signée.

Compte-rendu d'utilisation des fonds à nous adresser avant le 1<sup>er</sup> juillet 2025.

- **2024/014 – Les Coulisses à ressorts**

(Anne)

**Accord** : 20 000 € pour le fonctionnement 2024 en 1 échéance après réception de la convention signée.

Compte-rendu d'utilisation des fonds à nous adresser avant le 1<sup>er</sup> juillet 2025.

- **2024/017 – Voix et Musiques**

(Martine)

**Accord** : 6 600 € en 2024 (6 000 € pour le fonctionnement et 600 € pour de petits investissements) en une échéance après réception de la convention signée et le contrat de travail de la musicothérapeute.

Compte-rendu d'utilisation des fonds à nous adresser avant le 1<sup>er</sup> octobre 2024.

- **2024/023 – Marpa du Val de Loue**

(Frédéric)

**Accord** : 5 000 € pour les investissements (tracteur tondeuse) en 1 échéance après réception de la convention signée et l'envoi de la facture payée après achat.

Compte-rendu d'utilisation des fonds à nous adresser avant le 1<sup>er</sup> avril 2025.

- **2024/024 – Suicide Ecoute**

(Catherine)

**Accord** : 20 000 € pour le fonctionnement 2024 (communication et recherche de bénévoles), en 1 échéance, sous réserve que l'aide financière ne serve pas à financer l'accompagnement d'un groupe d'EHPAD à but lucratif, après réception de la convention signée et de l'engagement écrit sur le point indiqué en réserve ci-dessus.

Compte-rendu d'utilisation des fonds à nous adresser avant le 1<sup>er</sup> avril 2025.

- **2024/025 – Voisins Solidaires**

(Sylvie)

**Accord** : 10 000€ pour le fonctionnement du projet L'Heure Civique Senior en 2024/2025 en 1 échéance après réception de la convention signée.

Compte-rendu d'utilisation des fonds à nous adresser avant le 1<sup>er</sup> janvier 2026.

- **2024/026 – ADSF Agir pour la santé**

(Frédéric)

**Accord** : 100 000 € pour le fonctionnement 2024 et 2025 en 2 échéances.

Échéance 1 : 50 000 € après réception de la convention signée.

Échéance 2 : 50 000 € à partir de juin 2025 après réception de contrat de travail du médecin du PV de l'AG 2025, des comptes 2024 et d'un CR de l'utilisation de l'aide en année 2024.

Compte-rendu d'utilisation des fonds à nous adresser avant le 1<sup>er</sup> avril 2026.

**Soit un montant total d'engagements de 258 600,00 € pris ce jour.**

Deux projets ont fait l'objet d'un refus immédiat avant ce CA. :

- 2024/022 – Les mots en Nord : dossier confus (notamment RIB personnel et non associatif) et public « autres ».
- 2024/038 – Le nez sur le cœur : public d'enfants hospitalisés.

## **10. Nouveaux dossiers - recevabilité et instruction : par qui ? – Date limite de remise des rapports**

---

### **Dossiers complets et vérifiés :**

- **2024/021 – Action de coordination de lieu et d'accueil aux personnes âgées** : Fonctionnement de l'association (Marseille, 5<sup>ème</sup>). Soutenu en 2020 (Sylvie pour l'instruction), et en 2023 (Laurence pour l'instruction).

A noter qu'en 2023, 3 projets distincts ont été acceptés : un pour le fonctionnement 2023 et l'autre pour des investissements qui était conditionnée par l'octroi d'une subvention de la CARSAT. La demande auprès de la CARSAT n'ayant pas abouti, la nôtre a été annulée après entretien avec le responsable de l'association.

Anne pour l'instruction.

- **2024/027 – Pick Up Production** : Accessibilité universelle des évènements culturels (Nantes, 44).  
Catherine pour l'instruction.
- **2024/028 – Compagnie Wazo** : Mon plus bel exploit (Montigny-le-Bretonneux, 78)  
Sylvie pour l'instruction.
- **2024/029 – Envols** : Les lignes de nos mains (Paris 20ème).  
Sylvie pour l'instruction
- **2024/033 – Compagnie Histoire d'en rire** : des soins humoristiques pour les grands (Orvault – 44).  
Catherine pour l'instruction.
- **2024/034 – Emmaüs Connect** : Accompagner les seniors Essonnais vers l'autonomie numérique pour améliorer leur inclusion (Paris, 19<sup>ème</sup>, le projet concerne l'Essonne, 91).  
Frédéric pour l'instruction
- **2024/035 – Ciconia Théâtre** : Là les Héritières les Héritiers, Dire Ensemble, création à partir de paroles... (Besançon, 25). Un 1<sup>er</sup> projet soutenu en juin 2023, Instructeur Frédéric.  
Anne pour l'instruction
- **2024/037 – Providenti'elles** : Accompagnement des femmes providenti'elles de plus de 60 ans (Nantes, 44)  
Catherine pour l'instruction.

#### Dossiers complets mais pas encore vérifiés :

- **2024/036 – Le Relais Frémicourt** : aide au fonctionnement de l'association (Paris, 15<sup>ème</sup>).  
Martine pour l'instruction

#### 11.2023/004 - La maison en ville

---

Suite à quelques échanges de mails entre Régis de Pompignan (administrateur de l'association PFP qui a rencontré Bruno Malleret, trésorier de la Maison en ville) et Caroline Marchi à propos du financement du projet de la Maison en ville, il est apparu une erreur de compréhension de la décision du FTF.

Le FTF a décidé le 29 mars 2023 d'un montant de 59 200 € en une échéance en 2023 pour le développement du projet de Saint-Malo et le trésorier a compris que sa demande avait été acceptée en totalité soit un montant de 150 200 euros sur 3 ans, dont 59 200 euros en 2023, 49 700 euros en 2024, 41 300 euros 2025.

Frédéric, qui a instruit le dossier avait bien précisé à la coordinatrice de la Maison en ville, Axelle Verny, qu'il proposerait au CA un montant de 59 200 € pour un an avec la possibilité de faire une nouvelle demande en 2024 si le développement sur Saint-Malo était satisfaisant. Le rapport d'instruction précise : « *Après échange sur leur capacité de se lancer dans trois villes, je propose de financer seulement dans un premier temps le développement à St Malo en 2023*

## Compte-rendu approuvé par le Conseil d'administration du 15 octobre 2024

*soit une aide de notre Fonds de 59 200 € sur un total de dépenses budgétées de 78 900 €. (...) Je leur indique qu'ils pourront faire une nouvelle demande au Fonds l'année prochaine si St Malo fonctionne bien, pour développer dans les deux autres villes. »*

La convention que la présidente de la Maison en ville, Madame Moreau, a signé était parfaitement explicite sur le montant, la durée et l'affectation.

Il s'avère que les 59 200 € n'ont pas été utilisés pour le développement exclusif de Saint-Malo.

- Projet St Malo : 18 500 euros par FTF. Projet en cours
- Projet Rennes 1 : 9 900 euros par FTF. Projet est terminé.
- Projet Rennes 2 : 6 900 euros par FTF. Projet est en cours.
- Projet Rennes 3 : 6 800 euros par FTF. Projet est terminé
- Projet transformation numérique : 17 100 euros par FTF. Projet est terminé pour la partie WEB et en cours pour la partie du logiciel de gestion.

Le Trésorier conclut : *« J'ai été un peu surpris, comme Régis, d'un report du versement de la deuxième année. Je peux comprendre que le montant demandé pour la deuxième année soit versé partiellement. Mais un blocage total sur les autres projets, malgré leur réussite, est-il opportun ? La Maison en Ville serait-elle bloquée pour les 5 futurs projets ? »*

Caroline a renvoyé la convention à Monsieur Malleret qui ne l'avait pas lue en lui précisant que vu la situation, elle en référerait au Conseil d'administration du 11 juin pour décision sur la suite à donner.

**Le Conseil donne son accord pour que la Maison en ville présente un dossier en 2024.**

Caroline les informera de la décision et Martine instruira le dossier quand il sera complet et vérifié.

La séance est levée à 15h00.